

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice , FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

Délibération n°2014/139

OBJET : PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL PROPOSÉ PAR LE MUSÉE DE LA VALLÉE À BARCELONNETTE - ANNEE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC PACA).

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT qu'en 2015 et pour la 18^e année, le musée de la Vallée à Barcelonnette propose la réalisation d'un nouveau programme d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires des 14 communes de la vallée de l'Ubaye,

CONSIDÉRANT que cette médiation culturelle concerne l'ensemble des élèves du réseau des écoles de la vallée de l'Ubaye, de la dernière année de maternelle à la dernière année de primaire,

CONSIDÉRANT que cette action préfigure le service éducatif du Pays d'Art et « Montagnes de lumières »,

CONSIDÉRANT que ces ateliers peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'État (DRAC PACA),

VU le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : 3 500 € TTC

Recettes :

Subvention État (DRAC PACA (57 %)).....	2 000 €
Autofinancement Communauté (43 %).....	1 500 €
Total Recettes.....	3 500 € TTC

Sur proposition de Monsieur Pierre MARTIN-CHARPENEL, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à la poursuite desdits ateliers,
- **APPROUVE** le plan de financement qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Communauté les crédits nécessaires à cette opération, tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U

Séance du 15 décembre 2014



Le Président,
M. Jacques MARTIN.